Galerie marchande, lutte contre le tabagisme passif

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 24 mars 2003

Tout simplement : dans une galerie marchande à t'on le droit de fumer ? Comment la loi s'applique-t-elle dans ce cas ?

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes.

Inspirez-vous ensuite des conseils pratiques que DNF vous propose.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac